



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 15 janvier 2024

à Madame le Ministre
de l'Éducation nationale
de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre ,

Notre fédération professionnelle d'associations académiques d'enseignants d'occitan-langue d'oc dans l'enseignement public tient d'abord à vous adresser ses félicitations pour votre nomination au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Compte tenu du périmètre désormais assigné à ce ministère, nous mesurons l'étendue des problèmes que vous allez devoir affronter, mais nous ne pouvons manquer d'attirer votre attention sur celui qui est la raison d'être de notre action : la place réservée dans notre système éducatif à ces langues de France, dites « régionales », l'occitan-langue d'oc pour ce qui nous concerne, auxquelles l'article 75-1 de la Constitution reconnaît le statut de partie intégrante du patrimoine national.

Cela fait maintenant plusieurs décennies que notre association sollicite régulièrement vos prédécesseurs : nous avons d'ailleurs été reçus au Ministère le 6 octobre 2023 par Madame Cécile Laloux, la conseillère chargée de la question des langues régionales à l'école. Nous avons souhaité aborder avec elle les difficultés que nos collègues rencontrent au quotidien. Certaines de ces difficultés sont structurelles :

- l'inégalité de traitement de notre discipline entre les diverses académies de l'aire historique de la langue d'oc, qui recouvre plus d'une trentaine de départements,
- ou la stagnation des recrutements, liée elle-même à la rareté des filières du supérieur ouvrant à la préparation aux concours.

FELCO – Fédération des enseignants de langue et culture d'oc - <http://www.felco-creo.org/>. Adresse courrier : C/O Marie-Jeanne Verny, 12, rue de la Salle l'évêque 34000 Montpellier - lengadoc@felco-creo.org –
Présidence : Olivier Pasquetti Olivier.Pasquetti@ac-nice.fr 06 16 02 54 67-
Secrétariat : Virginie Lago vilag84@hotmail.com 06 77 10 77 46 et M.-J. Verny marie-jeanne.verny@univ-montp3.fr 04 67 66 33 31

Mais d'autres sont conjoncturelles, liées aux conséquences d'un certain nombre de réformes récentes (collège, lycée et baccalauréat, formation des enseignants et concours) qui ont fragilisé nos enseignements sur le terrain, et durement affecté nos collègues.

Alors même que la loi du 21 mai 2021 comme la circulaire du 14 décembre 2021¹ avaient laissé espérer tout autre chose, tout particulièrement l'article 7 de la loi stipulant que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous afin d'aborder sereinement ces difficultés.

Dans l'espoir que vous accorderez un accueil favorable à nos demandes, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

¹ Circulaire du 14-12-2021. NOR : MENE2136384C et LOI n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion